

Misère de la radicalité

Franc-Tireur n'est pas l'adversaire d'une opinion, mais d'une façon de penser qui vient spontanément à une époque sans but, et qu'on appelle « la radicalité ». D'où vient cette passion plus répandue que la grippe, qui donne pourtant, quand on l'éprouve, le sentiment d'être unique ? De l'ennui. De l'énorme ennui qui s'empare du citoyen. Vivre en démocratie, c'est être libre dans un monde qui ne promet que lui-même. Une démocratie libère les individus tout en les privant d'horizon. C'est la contrepartie de la liberté : ne plus espérer autre chose. Et c'est dans cet aquarium que, telle une mauvaise algue, prospère la radicalité. Comme la religion vient aux hommes qui ont peur de mourir, la radicalité s'offre aux citoyens désœuvrés comme un divertissement majeur, et comme l'espoir qu'il reste une digue à construire dans ce marais démocratique où la loi – ne leur déplaît – n'opprime plus mais protège.

Alors, la radicalité se donne des moulins à vent. Elle pourfend le « *racisme d'État* » dans un monde où la loi, c'est-à-dire l'État, punit l'expression du racisme. Elle impose la haine en combattant l'introuvable « *grand remplacement* ». Elle lutte pour le port du voile comme s'il était interdit. Elle voit une « *dictature* » dans la France du XXI^e siècle et compare le sort des antivax à celui des Juifs pendant la guerre. La radicalité, c'est le désir éperdu d'un adversaire si haïssable, d'un mal tellement profond qu'il faille l'extirper à la racine (radex) et qu'un tel combat délivre le sens d'une vie. Si l'injustice n'existait pas, la radicalité l'inventerait.

(Suite : « *Radicalité-2* »)

Raphaël Enthoven, *Franc-tireur*, N° 1, 17 novembre 2021

Remarques

À lire ce texte, on pourrait avoir l'impression qu'il a été écrit pour être traduit en allemand, tant les structures sont porteuses et comme « sans malice ». Il va sans dire qu'il vaut mieux maîtriser la place du verbe, c'est la moindre des choses, mais pour le reste, il suffit de se laisser glisser.

Rappelons néanmoins certains points de grammaire importants, il arrive que l'on soit étourdi, ou un peu oublieux...

Grammaire

- ✚ Question sur le lieu où l'on est (*wo ?*), où l'on va (*wohin ?*), d'où l'on vient (*woher ?*). Rappelons à ce sujet que l'interrogation directe et l'interrogation indirecte ne se construisent pas de la même façon, l'interrogative indirecte étant une subordonnée. Faut-il, à cette occasion, rappeler qu'en français, on ne dit pas ~~*je ne sais pas c'est qui*~~, mais *je ne sais pas qui c'est*. Mais rappelons aussi que la tournure, cuistre s'il en est, ~~*je ne sais pas qui est-ce*~~, et qui n'est pas tout à fait usitée dans les mêmes milieux, ne vaut pas mieux, au contraire, la cuistrerie aggravant le cas.
- ✚ *De l'ennui* : valeur grammaticale de la préposition *de* ?
- ✚ Le participe présent français ne peut se traduire qu'une fois que son sens et sa valeur sont clairement identifiés (*tout en le privant...*, et plus loin *en combattant*).
- ✚ *C'est dans cet aquarium que...* : chaque texte, ou presque, est une incitation à revenir sur la notion d'insistance et sur la tournure *c'est ... que*.
- ✚ Attention au rôle de *comme* dans la dernière phrase du premier paragraphe.
- ✚ Emploi du subjonctif avec le conditionnel.

On voit que les points rappelés ci-dessus ne présentent aucune difficulté, il vaut mieux tenir compte de leur existence, c'est tout...

Lexique

- ✚ On ne traduit pas les titres des journaux et revues, mais on peut rappeler tout de même que le *franc-tireur* est *der Freischärler* (avec l'idée de combattre, de résister). *Der Freischütz*, *der Freischütze* (-n, -n) est celui qui tire avec des balles magiques (*Freikugeln*), cf. l'opéra de Carl Maria von Weber, *Der Freischütz* (1821).
- ✚ L.1, sens du verbe *venir* ?
- ✚ Le verbe *s'emparer* fait-il référence à un moment précis, où à un laps de temps plus long ?
- ✚ Et comment comprendre le *citoyen* ? Le mot allemand *Bürger* peut être ambigu (*le bourgeois*).
- ✚ Sens de *contrepartie* ?
- ✚ Le verbe *venir* a-t-il, l. 8, la même valeur et le même sens que l. 1 ?
- ✚ Le mot *majeur* est depuis quelque temps très à la mode : on parle d'une crise majeure, d'une pandémie majeure, d'une œuvre majeure, d'un événement majeur : cela rend d'autant plus difficile l'identification du sens.

- ✚ À défaut de *digue*, on pourra toujours la remplacer par un mur, c'est moins exact, mais certains murs ont fait leurs preuves, et la muraille de Chine, chez Kafka par exemple, a largement les dimensions d'une digue.
- ✚ Sens de *ne leur déplaît* ? Qui représente *leur* ?
- ✚ Avant de traduire le verbe *donner* (*se donner des moulins à vent*), il convient d'identifier l'allusion à Don Quichotte, les moulins à vent prenant ici la figure du racisme d'État, suivi d'une évocation des diverses actions et positions de la radicalité.
- ✚ *Le grand remplacement* : théorie complotiste selon laquelle certaines populations seraient en passe de remplacer les populations française et européenne. Le terme a été introduit en 2010 par Renaud Camus, écrivain et militant d'extrême-droite. Pour plus de détails, voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_replacement
- ✚ Les constructions du verbe *kämpfen* ne sont pas innocentes : *für das Vaterland, für eine bessere Zukunft kämpfen, um sein Recht kämpfen, gegen eine Ideologie kämpfen, mit dem Schlaf / gegen den Schlaf kämpfen* – ce dernier exemple montre que dans certains cas, deux prépositions qui semblent opposées peuvent renvoyer à une même réalité.
- ✚ Que sont des *antivax* ? Qu'y a-t-il dans *anti* ?
- ✚ Bien identifier le sens de *délivrer*.

Lecture

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

(Proposition de traduction page suivante)

Proposition de traduction

Das Elend der Radikalität

„Franc-Tireur“ ist nicht der Gegner einer Gesinnung¹, sondern einer Denkweise, die in einer orientierungslosen Epoche² spontan auftaucht und die man „Radikalität“ nennt. Wie lässt sich diese Leidenschaft erklären, die stärker verbreitet ist als die Grippe, und die jedoch, wenn man sie in sich verspürt, das Gefühl hervorruft, einzigartig zu sein? Durch Langeweile. Durch die immense³ Langeweile, die die Bürger eines Landes überwältigt⁴. In einer Demokratie leben bedeutet, dass man in einer freien Welt lebt, die nichts [Anderes] als sich selbst verspricht⁵. Eine Demokratie macht die Individuen frei, wobei sie ihnen zugleich jeden Horizont vorenthält⁶. Eben dies ist das Gegenstück zur Freiheit⁷: dass man nichts mehr zu erhoffen hat⁸. In einem solchen Aquarium gedeiht⁹, ähnlich einer bösen Alge¹⁰, die Radikalität. Genauso wie die Religion bei Menschen aufkommt, die sich vor dem Tod fürchten, so bietet sich auch die Radikalität den trägen Bürgern eines Lands als höchste Unterhaltung¹¹ und als Hoffnung, dass

¹ ... der Gegner einer Meinung.

² In einer Zeit ohne Ziel, in einer kompasslosen Zeit, image simple (assez jolie, mais c'est évidemment une question de goût...) et immédiatement parlante : die in einer kompasslosen Zeit auftaucht / entsteht / aufkommt, und ... Le verbe *entbehren* (+ gén.) offre encore une autre possibilité : in einer jeglichen Ziels entbehrenden Zeit. L'adjectif *ziellos* convient mal, car il fait trop référence à une situation concrète, à un mouvement, à un déplacement : *ziellos durch die Straßen irren* (Duden)

³ Ungeheure.

⁴ Si l'on veut employer le verbe *sich bemächtigen* (+ gén.), il faut le mettre au passé, car c'est un verbe qui fait référence au moment, à l'instant de la prise de pouvoir → ..., die sich der Bürger eines Landes bemächtigt hat.

⁵ In einer Demokratie leben bedeutet Freiheit in einer Welt, die nichts [Anderes] verspricht als sich selbst.

⁶ Entzieht. Auch : Eine Demokratie macht die Individuen frei und enthält ihnen zugleich einen Horizont vor.

⁷ Das ist gerade die Kehrseite der Freiheit: ...

⁸ Dass man nichts mehr erhoffen kann / dass man auf nichts mehr hoffen kann.

⁹ Wuchert.

¹⁰ Einer böartigen Alge.

¹¹ Als höchster Zeitvertreib.

noch ein Damm¹² errichtet werden kann, [hier] in diesem demokratischen Sumpf, wo¹³ das Gesetz – ob sie es wollen oder nicht – nicht mehr unterdrückt, sondern schützt¹⁴.

Also erfindet die Radikalität ihre eigenen Windmühlen. In einer Welt, in der das Gesetz, i.e. der Staat, die Manifestation von Rassismus bestraft¹⁵, zieht sie das Schwert gegen den „Staatsrassismus“. Sie setzt den Hass durch, indem sie gegen den „großen Austausch“, der nirgends zu finden ist¹⁶, ankämpft. Sie setzt sich für das Tragen eines Kopftuchs ein, als wäre es verboten. Sie sieht im Frankreich des 21. Jahrhunderts eine „Diktatur“ und vergleicht das Los¹⁷ der Impfgegner mit dem der Juden während des Zweiten Weltkriegs. Radikalität ist der leidenschaftliche Wunsch nach einem so hassenswerten Gegner, nach einem so tiefen Übel, dass das Ganze mit der Wurzel (radex) ausgerissen werden müsse und dass ein solcher Kampf den Sinn eines Lebens ausmache. Wenn Ungerechtigkeit nicht wäre, würde die Radikalität sie erfinden.

Raphaël Enthoven, „Franc-Tireur“, Nr 1/17.11.2021

¹² Ein Schutzwall.

¹³ In dem...

¹⁴ ..., dass man in diesem demokratischen Sumpf, in dem das Gesetz / wo das Gesetz – ob sie es wollen oder nicht – nicht mehr unterdrückt, sondern schützt, immer noch einen Damm / Schutzwall errichten kann.

¹⁵ Pönalisiert / unter Strafe stellt / strafbar macht.

¹⁶ Gegen den unauffindbaren „großen Austausch“ / gegen den nirgends aufzufindenden „großen Austausch“, mais cette dernière formulation ne correspond pas à la banalité du terme français introuvable.

¹⁷ Das Schicksal.